

marche à suivre suite citation à comparaître

Par **juliettta**, le **01/09/2009** à **18:50**

Bonjour,

suite à la réception de la convocation (d'un huissier) à comparaître dans une affaire, comment faut-il procéder pour, d'une part connaître l'acte d'accusation, d'autre part préparer la comparution ? Faut-il engager un avocat, préparer les preuves de bonne foi, venir avec des témoins éventuels...?

J'avoue ne pas connaître du tout la marche à suivre. Il s'agit d'un litige employeur/employé, et c'est l'employé qui se retourne contre un étudiant (qu'il a embauché au noir) : il l'accuse d'avoir piraté le site internet que l'étudiant avait développé pour lui, suite à l'arrêt des interventions de ce dernier sur le site en question (pas assez de temps à cause des études et de stages).

Merci d'avance pour vos réponses